



DIMANCHE 27 JUIN 2021
13^{ème} DIMANCHE DU TEMPS
ORDINAIRE

ANNEE B

Tel : 04 93 45 13 87 – mail : notredamedevie@free.fr.

Site : www.paroissenotredamedevie.fr

L'évangile de ce dimanche met en scène une jeune fille de 12 ans et une femme adulte au prise avec la mort sauvées par un contact avec le corps de Jésus et un échange de paroles. Ce sont-là les « ingrédients » de tous les sacrements qui combinent parole et contact avec le corps du Christ. Et parmi tous les sacrements le plus important est celui que nous sommes en tant qu'Eglise ! En effet au contact de l'Eglise Corps du Christ, Parole incarnée du Père adressée à la création, notre monde travaillé par la mort trouve le salut. Puisseons-nous profiter au mieux des sacrements pour devenir tous ensemble cette Eglise Sacrement pour la création ! **Olivier Petit.**

Préparation au baptême, à la confirmation et à la communion des adultes. Prendre contact avec le P. Olivier Petit par mail : notredamedevie@free.fr

Messes : mardi 18h30 à St Charles ; **mercredi** 18h à Ste Philomène et 18h30 à St Jacques ; **jeudi** 18h30 à St Charles ; **vendredi** 18h à Ste Philomène. **Samedi soir** : 18h à Ste Catherine. **Dimanche** : 9h à St Jean Baptiste, 10h à St Jacques, 10h15 à St Charles, 11h à Ste Philomène, 18h00 uniquement en juillet et août à la Chapelle Notre Dame de Vie.

Horaires des permanences d'accueil à St Charles, 1 place Maréchal Foch, 06110 Le Cannet : Mardi et jeudi de 16h30 à 18h30, samedi 10h à 12h.

N'oubliez pas votre contribution au Denier de l'Eglise 2021 qui a commencé et qui finance le traitement des prêtres et les salaires du personnel du diocèse de Nice ! La contribution de tous est indispensable à la mesure des moyens de chacun !

Quêtes des messes des 19 et 20 juin : St Charles : 179,95 € ; Ste Philomène : 194,50€ ; St Jacques : 183,65€ ; St Jean Baptiste : 150,75€ ; Ste Catherine : 153,70€. Sur un total de 862,55€, après déduction de la contribution diocésaine, il revient à la paroisse 431,27€. Il faudrait 450€ pour subvenir au frais de ces messes.

L'évêché ne prélève rien sur les dons faits à la paroisse pour des travaux. Ils peuvent être l'objet d'un reçu fiscal.

Homélies et autres informations sur le site de la paroisse : <https://paroissenotredamedevie.fr>